

Le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie

Bref résumé des mises à jour contenues dans la version préliminaire du Code

Le [Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie de 2013](#) (le Code) est en cours de révision par le comité du code (CC) dans le but d'améliorer la clarté, de répondre aux préoccupations émergentes en matière de bien-être animal et de renforcer les directives dans des domaines qui étaient sous-représentés dans les versions antérieures. À la suite de cette révision, plusieurs sections ont été bonifiées afin de présenter des attentes plus claires, des directives plus pratiques et des exigences mises à jour qui reflètent la science, la réglementation et les pratiques actuelles dans l'industrie. Un bref résumé des principales mises à jour contenues dans la version préliminaire du Code est présenté ci-dessous.

1. Environnement animal

Ce chapitre contient des mises à jour sur le stress thermique et le stress dû au froid, ainsi que les attentes concernant les installations. L'accent a été mis sur une surveillance accrue des bovins visant à apporter une aide en temps opportun aux animaux qui ne supportent pas les conditions météorologiques défavorables.

- **Environnement propre et sec** : Une nouvelle section a été ajoutée pour décrire les effets de la boue et de l'humidité sur le bien-être des animaux, notamment la réduction de l'isolation du pelage et les problèmes de santé des pieds.
- **Installations** : Les exigences relatives aux installations ont été mises à jour pour apporter plus de clarté et pour souligner la nécessité d'un déplacement des bovins sans stress, qui protège à la fois les bovins et le personnel qui le manipule. Des mises à jour supplémentaires ont été apportées afin d'inclure des considérations relatives au logement des bovins gravement malades ou blessés.

2. Aliments et eau

Ce chapitre met désormais davantage l'accent sur la surveillance de la nutrition, la prévention d'un mauvais état de chair et l'assurance d'un accès fiable à l'eau. Les annexes associées relatives à l'état de chair ont été mises à jour avec des images de bovins plus réalistes.

- **Nutrition et risques liés aux aliments** : Le chapitre comprend des conseils sur l'analyse des aliments et de l'eau, les aliments toxiques, la gestion des mangeoires et le recours à des nutritionnistes.
- **État de chair** : En plus de l'obligation de prendre des mesures correctives pour les bovins dont la CÉC est égale ou inférieure à 2/5, les exigences ont été renforcées afin d'assurer que des mesures sont prises pour prévenir la détérioration de l'état de chair lorsque les bovins atteignent 2,5/5.
- **La neige en tant que source d'eau** : L'importance d'une surveillance attentive des bovins pour qui la neige est utilisée comme source d'eau a été soulignée. Des mises à jour ont été apportées aux exigences afin de fournir des détails supplémentaires sur les cas où il est acceptable d'utiliser la neige comme source d'eau.

3. Santé animale

Ce chapitre a été bonifié avec des directives détaillées sur les soins vétérinaires et la régie de la santé du troupeau, la déclaration des maladies et la préparation aux situations d'urgence.

- **Soins vétérinaires** : Les exigences et les pratiques recommandées ont été bonifiées pour souligner davantage l'importance d'une relation active vétérinaire-client-patient, de la collaboration avec un médecin vétérinaire, et de l'élaboration et de la mise à jour régulière d'un programme de santé du troupeau.
- **Problèmes de santé** : Du contenu supplémentaire a été ajouté sur plusieurs problèmes importants pour le bien-être animal, en particulier pour bonifier l'information sur la production vache-veau. Les nouvelles sous-sections de ce chapitre comprennent les maladies de l'appareil reproducteur, les troubles neurologiques et la kératite.

4. Pratiques d'élevage

Cette section met l'accent sur la manipulation en douceur, fournit davantage de directives concernant les bovins non ambulatoires et inclut des attentes accrues en matière de contrôle de la douleur pour diverses procédures de gestion.

- **Manipulation en douceur** : L'information sur la manipulation en douceur et les signes comportementaux de stress a été bonifiée. Les attentes concernant l'utilisation inacceptable des aiguillons ont été réécrites et clarifiées.
- **Bovins non ambulatoires** : Une nouvelle section a été rédigée, décrivant les exigences en matière de soins rapides, de manipulation sécuritaire, de dispositifs de levée appropriés et d'accès aux aliments et à l'eau pour les bovins non ambulatoires.
- **Reproduction et vêlage** : Le contenu bonifié comprend maintenant un arbre de décision pour le vêlage et des directives mises à jour, notamment la réduction de la fenêtre idéale pour recevoir le colostrum de 6 à 4 heures après la naissance.
- **Contrôle de la douleur pour les procédures douloureuses** : Les attentes en matière d'atténuation de la douleur ont été renforcées, les exigences en matière de contrôle de la douleur devant être satisfaites en consultation avec un médecin vétérinaire pour les éléments qui suivent :
 - L'assistance lors d'un vêlage difficile
 - L'ovariectomie (doit être effectuée par un médecin vétérinaire avec un contrôle de la douleur)
 - Le marquage des veaux de moins de 6 mois (et de tous les bovins à partir du 1^{er} janvier 2032)
 - L'ébourgeonnage/écornage (introduits progressivement depuis le 1^{er} janvier 2016 dans le Code de 2013)
 - La castration pour les bovins de tous âges
- **Sevrage** : La section a été bonifiée avec de nouvelles pratiques recommandées, ainsi qu'avec une nouvelle exigence de surveillance accrue après le sevrage. Cette section est subdivisée pour fournir des directives spécifiques avant le sevrage, pendant le sevrage et après le sevrage.

5. Préparation au transport

La réglementation nationale en matière de transport (le *Règlement sur la santé des animaux*) s'est considérablement élargie depuis 2013, ce qui a fortement influencé les mises à jour de cette section du Code.

- **Conformité réglementaire** : De nouvelles exigences ont été rédigées pour s'aligner sur la nouvelle réglementation en matière de transport. Certaines exigences ont été supprimées afin d'éviter la duplication de ces règlements, tandis que les autres exigences ont été examinées et mises à jour afin d'en assurer la cohérence et la précision. Les exigences et les pratiques recommandées de ce chapitre portent sur l'évaluation de l'aptitude au transport et sur des directives plus précises concernant la préparation au transport.
- **Annexes** : Les annexes relatives au transport ont été mises à jour afin d'inclure les directives actuelles de l'ACIA.

6. Euthanasie

Ce chapitre comprend maintenant des directives plus pratiques et plus claires sur les méthodes d'euthanasie et la prise de décision. Des mises à jour ont été apportées pour inclure des références à des ressources à l'appui de la santé mentale des producteurs.

- **Méthodes d'euthanasie** : Le tableau des méthodes d'euthanasie acceptables a été mis à jour pour être plus convivial, tout en améliorant la spécificité des armes à feu et des munitions appropriées pour les différentes catégories de bovins.
- **Images mises à jour** : Les images représentant les points de repère appropriés pour l'euthanasie par arme à feu ont été mises à jour.

La version préliminaire du Code est disponible depuis le 13 avril 2026, et la période de commentaires publics (PCP) se terminera le 12 juin 2026.

Lien pour participer à la PCP du Code de pratiques des bovins de boucherie : <https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/bovins-de-boucherie>